



GRENOBLE-ALPES-METROPOLE



# AVIS

# D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-PAUL-DE-VARCÈS

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-150 en date du 03 août 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Saint-Paul-de-Varces portant sur la modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Paul-de-Varces.

Le projet de modification n°1 du PLU porte sur :

- La mise à jour du PLU vis-à-vis de la loi ALUR : suppression des coefficients d'occupation des sols (COS),
- La modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur du Villarey, afin de mettre en œuvre ce projet de centre-bourg, en garantissant la cohérence et la qualité de l'aménagement,
- Des modifications du règlement : ajout de règles (zone UB) pour assurer la cohérence avec l'OAP du Villarey, clarifications rédactionnelles (implantation, clôtures), ajout de règles concernant les espaces libres...,
- Le toilettage des emplacements réservés (ER),
- La mise à jour d'annexes (délibérations du conseil métropolitain sur le taux de la taxe d'aménagement et sur le droit de préemption urbain).

Le projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique.

\*\*\*\*\*

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Paul-de-Varces (38760), place de l'église,  
du lundi 04 septembre 2017 à 08h30 au mardi 03 octobre 2017 inclus à 17h30 pour une durée de 30 jours.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Saint-Paul-de-Varces pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Le lundi de 08h30 à 15h30**
- **Le mardi de 13h30 à 17h30**
- **Le mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**
- **Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 ; le vendredi : de 08h00 à 17h00. Le dossier d'enquête pourra aussi être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Saint-Paul-de-Varces : <http://www.saintpauldevarces.fr> et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>. Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
Enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU  
Mairie de Saint-Paul-de-Varces  
Place de l'église  
38760 SAINT-PAUL-DE-VARCÈS**

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :

[enquete-publique-saintpauldevarces@lametro.fr](mailto:enquete-publique-saintpauldevarces@lametro.fr). Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n°E17000274/38 en date du 29 juin 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Robert MARIE en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Saint-Paul-de-Varces (38760), place de l'église, aux jours et heures suivants :**

- **Lundi 04 septembre 2017 de 08h30 à 12h00**
- **Vendredi 15 septembre 2017 de 13h30 à 17h00**
- **Mardi 26 septembre 2017 de 13h30 à 17h30**
- **Mardi 03 octobre 2017 de 13h30 à 17h30**

\*\*\*\*\*

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, David RICHARD – Mairie de Saint-Paul-de-Varces (place de l'église, 38760 Saint-Paul-de-Varces) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (« Le Forum » 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).

\*\*\*\*\*

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Paul-de-Varces (place de l'église, 38760 Saint-Paul-de-Varces), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole ([www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)) et tenus à la disposition du public pendant un an.

\*\*\*\*\*

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Paul-de-Varces sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.